

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

N° 5 de la nouvelle mandature

COLLEGE FRANCOIS TANGUY-PRIGENT

Année scolaire 2018/2019

N° Etablissement : 0290083H

BP 9157

29671 MORLAIX Cedex

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 04 JUILLET 2019

I. Questions administratives

- ❖ Approbation de l'ordre du jour (pour vote)
- ❖ Approbation du PV du CA du 04 Avril 2019 (pour vote)
- ❖ Avenant de la convention GRETA (pour vote)

II. Questions pédagogiques

- ❖ Projet d'établissement 2019-2022 (pour adoption)
- ❖ Structure pédagogique : modification du vote du CA de février (pour vote)
- ❖ Calendrier 2019/2020 (pour vote)

III. Questions budgétaires

- ❖ Voyages 2020 : Participation maximum des familles (pour vote)
- ❖ Diverses admissions en non-valeur (pour vote)
- ❖ Affectation de la dotation des fonds sociaux (pour vote)
- ❖ Répartition des crédits globalisés (pour vote)
- ❖ Diverses déspecialisations (ASP, dotation EPS, trop perçus des familles) – pour vote
- ❖ Convention d'adhésion au groupement de commande avec le lycée Tristan Corbière pour les marchés épicerie, produits d'entretiens et papier (pour vote)

Le secrétaire

M Régis PERON

Le Principal

Mme Gaëlle PARVILLERS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Séance ordinaire) du jeudi 04 juillet 2019

Le quorum est fixé à 13 membres.

A 17h48 : ouverture de séance par Mme PARVILLERS, Principal.

15 votants présents.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

En début de séance :

Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal : M Régis PERON, délégué parent d'élève, est désigné secrétaire de séance.

I) QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1) Approbation de l'ordre du jour

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

2) Approbation du PV du CA du 04 Avril 2019

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

3) Avenant de la convention GRETA

Mme PARVILLERS explique que la volonté du gouvernement est la valorisation de la voie professionnelle et de l'apprentissage. Le nouveau décret élargit donc les missions du GRETA. De par ce fait, le collège Tanguy-Prigent faisant partie du GRETA Bretagne Occidentale, est concerné par cette nouvelle convention.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

II) QUESTIONS PEDAGOGIQUES

1) Projet d'établissement 2019-2022

Cette démarche s'inscrit dans celle du nouveau projet de l'Académie. Il y avait aussi une nécessité, puisque l'ancien projet était caduque depuis 2016. Celui-ci s'orientera autour de 3 axes, eux-mêmes s'appuyant sur 6 valeurs fondamentales :

✓ Exigence et ambition

Permettre l'émancipation de tous les élèves par les apprentissages, une évaluation bienveillante et une orientation réussie.

✓ Bienveillance et inclusion

Construire une école de la confiance pour le bien-être et l'épanouissement de chaque élève.

Volonté de maintenir un climat scolaire serein, de faire du collège une organisation apprenante, d'inclure tous les élèves et de construire une alliance éducative avec les parents.

✓ Ouverture et égalité des chances

Indice de position sociale : 4^{ème} collège public le plus défavorisé dans le Finistère → Difficultés sociales et familiales, importance de s'investir dans des projets amenant à l'égalité des chances en développant l'ouverture culturelle et les pratiques artistiques ; en éveillant l'esprit scientifique des élèves et en les formant au numérique et au développement durable ; en leur faisant partager les valeurs de la République et en les formant pour être des citoyens autonomes et responsables ; en encourageant les pratiques sportives et en participant à la prévention santé.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière, le travail sur ce projet ayant été fait en amont lors de différentes réunions au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

2) Structure pédagogique : modification du vote du CA de février

Mme PARVILLERS présente les effectifs réels de la rentrée 2019 (dossiers d'inscriptions rendus à ce jour) :

57 élèves en 6^{ème} dont 1 élève ULIS

53 élèves en 5^{ème} dont 7 élèves ULIS

48 élèves en 4^{ème} dont 3 élèves ULIS

38 élèves en 3^{ème} dont 1 élève ULIS

En février, le Conseil d'administration avait voté la répartition des effectifs en 2 classes de 6^{ème}, 3 classes de 5^{ème}, 2 classes de 4^{ème}, 2 classes de 3^{ème}. Au vu des nouveaux effectifs, Mme PARVILLERS propose de modifier la répartition suivante :

3 classes de 6^{ème}, 2 classes de 5^{ème}, 2 classes de 4^{ème}, 2 classes de 3^{ème}

Remarques éventuelles :

- ✓ Question de Mme COLIN, délégué des parents d'élèves : Combien y aura-t-il de bretonnants en 6^{ème} ?

Réponse de Mme PARVILLERS : Il y aura 12 bretonnants

- ✓ Question de Mme BELBEOC'H, délégué des parents d'élèves : Pourquoi un tel changement dans les prévisions d'effectifs en cinquième ?

Réponse de Mme PARVILLERS :

Ceci est dû à 2 conseils de disciplines

4 doublements

1 départ

- ✓ Question de Mr URIEN, délégué DDEN : Combien y aura-t-il d'AVS et d'AESH ?

Réponse de Mme PARVILLERS :

6 personnes sont affectées et 2 autres sont attendues, 2 ont déjà reçu leur notification,

Il y a une volonté de professionnalisation des AESH (CDD de 3 années au lieu d'une auparavant, meilleure formation, contrat de 35H possible).

Un nouveau système, le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnements localisés) va être mis en place afin de pouvoir répondre sous 24 heures aux interrogations des parents. Pour information, 4 PIAL seront implantés à la rentrée scolaire 2019 dans le Finistère, dont un au collège Tanguy Prigent.

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

3) Calendrier 2019/2020

Mme PARVILLERS transmet à l'ensemble des présents un exemplaire du futur calendrier 2019/2020 du collège. Elle précise les modifications par rapport au précédent, qui sont les suivantes :

- ✓ Remise en place d'une rencontre parents /professeurs sur les trois niveaux en septembre (suite à une demande des parents) ;
- ✓ Dates de stages en entreprise et préparation des oraux pour les 3^{ème} avant les vacances de fin d'année ;
- ✓ Voyage des 4^{ème} et des 3^{ème} en mars (Angleterre et Allemagne) ;
- ✓ Voyage ou séjour de 2 journées pour les 5^{ème} (projet en cours de finalisation, notamment le choix des dates pour qu'elles soient cohérentes avec le projet : observation des oiseaux aux Sept Iles).

Ce calendrier est bien sûr susceptible d'évolutions au cours de l'année.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 15

III) QUESTIONS BUDGETAIRES

1) Organisation des voyages 2020 : accord de principe pour organisation et participation maximum des familles

- Voyages prévus en Angleterre (3^{ème} et 4^{ème} non germanistes) et en Allemagne (3^{ème} et 4^{ème} germanistes),
Comportent un intérêt linguistique et civilisationnel.
- Voyage ou séjour deux jours sur le thème Climat et Océan pour les 5^{èmes}
Visite du PLANETARIUM, AQUARIUM de TREGASTEL, Visite des 7 îles

Remarques éventuelles :

Question de Mme COLIN, délégué des parents d'élèves :

Où se fera l'hébergement du séjour des 5^{èmes} ?

Réponse de Mme PARVILLERS :

Cet aspect est en cours de réflexion. La programmation précise, pédagogique et budgétaire, sera présenté au prochain CA.

Vote du principe du voyage des 3^{ème} et 4^{ème} en Angleterre et Allemagne avec un coût maximum pour les familles de 300 euros :

Votants : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 1
Votes pour : 14

Vote du principe du voyage des 5^{èmes} avec un coût maximum pour les familles de 30 Euros :

Votants : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 1
Votes pour : 14

2) Diverses admissions en non-valeur

Ces sommes concernent des élèves étant toujours dans l'établissement ou l'ayant quitté, mais qui datent de 2013. Ces créances représentent une somme de 793,18 Euros. Mme PARVILLERS tient à souligner que même si ces sommes sont admises en non-valeur, il ne faut pas que cela devienne répétitif mais seulement exceptionnel.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 15

3) Affectation de la dotation des fonds sociaux

Mme PARVILLERS présente la dotation pour les fonds sociaux : celle-ci a baissé d'environ de 2100 Euros. En effet, elle est passée de 3672 Euros en 2018 à 1585 Euros en 2019 (malgré l'augmentation de 10% de l'effectif du collège en 2019),

Elle demande d'affecter ceux-ci aux fonds sociaux des collégiens.

Elle précise, également, qu'un appel aux dons sera effectué auprès des familles à la rentrée et ce par le biais de la caisse de solidarité, pour essayer d'aider davantage les familles dans le besoin, notamment à payer les frais de cantine.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

4) Répartition des crédits globalisés

Les crédits globalisés sont passés de 2060 Euros en 2018 à 1647 Euros en 2019.

Mme PARVILLERS propose la répartition de la manière suivante :

- 300 Euros pour les droits de reprographie
- 672 Euros pour des carnets de correspondance
- 675 Euros pour les manuels scolaires

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

5) Diverses déspecialisations (ASP, dotation EPS, trop percus des familles)

- ASP (Agence de services et paiements)

Mme PARVILLERS fait savoir au conseil que l'Etat avait doté d'une certaine somme le collège il y a 4 ans auprès de l'ASP et qu'à ce jour nous avons à notre crédit 2070.35 Euros. Elle demande, qu'au regard de la prescription quadriennale, cette somme soit affectée au service ALO en qualité de recettes exceptionnelles.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

➤ Ancienne dotation EPS

Mme PARVILLERS fait savoir au conseil qu'une ancienne dotation EPS avait été perçue en 2014 d'un montant de 184.57 Euros.

Elle demande, qu'au regard de la prescription quadriennale, cette somme soit affectée au service ALO en qualité de recettes exceptionnelles.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

➤ Trop perçu des familles

Il apparait un trop perçu de 280.22 Euros.

Malgré les démarches de relance auprès des familles afin de les récupérer (coup de téléphone et courrier en recommandé), ces sommes restent en souffrance.

Mme PARVILLERS demande, qu'au regard de la prescription quadriennale, cette somme soit affectée au service ALO en qualité de recettes exceptionnelles.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

6) Convention d'adhésion au groupement de commande avec le lycée Tristan Corbière pour les marchés épicerie, produits d'entretiens, ascenseur et papier

Afin de réaliser des achats et de choisir des prestataires de services dans des conditions économiques les plus avantageuses et en prenant en compte des objectifs de développement durable, il est constitué un groupement de commandes des Etablissements Publics d'Enseignement du Finistère sous la responsabilité du lycée TRISTAN CORBIERE.

Comme le précise Mme PARVILLERS, cela revient à avoir des prestations à coût réduit avec le regroupement de plusieurs établissements.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière

Votants : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 15

IV) QUESTIONS DIVERSES

Question de Mme AUTRET, délégué des parents d'élèves :

Du fait d'un certain nombre de jours d'absentéisme des trois professeurs de Mathématiques successifs en classe de sixième et de quatrième, est-il envisagé des heures de rattrapage durant l'année scolaire 2019/2020 ?

Réponse de Mme PARVILLERS :

Il est prévu les mesures suivantes :

➤ Elèves de 3^{ème}

1 heure de plus par semaine pour la préparation du brevet, avec un programme laissé au choix du professeur (4,5h de mathématiques au lieu des 3,5 heures prévues par les programmes officiels). Les élèves pourront se retrouver en classe entière ou par groupes de besoins.

➤ Elèves de 5^{ème}

1 heure d'AP en Mathématiques de plus par semaine pour permettre de reprendre ce qui n'a pas été compris en 6^{ème} (4,5h de mathématiques au lieu des 3,5 heures prévues par les programmes officiels). Les élèves pourront se retrouver en classe entière ou par groupes de besoins.

Question de Mme BELBEOC'H, délégué des parents d'élèves :

Les parents d'élèves auraient bien voulu se plaindre de la situation, mais n'avait pas d'autres interlocuteurs que la Principale. Quels peuvent être leurs interlocuteurs ?

Réponse de Mme PARVILLERS :

Mme PARVILLERS se tenait à la disposition des parents pour se faire le relais de leurs griefs.

Néanmoins, même sans action spécifique des parents, une attention particulière sur cette situation est portée par le Rectorat pour l'affectation des professeurs à la rentrée prochaine, notamment pour que l'autre professeur de mathématiques puisse rester dans l'équipe au nom de la continuité pédagogique.

Mme le Principal espère aussi obtenir la création d'un second poste de titulaire dans cette discipline pour l'année 2020-2021.

Réponse de Mr URIEN, délégué DDEN :

Il est toujours possible aux parents d'écrire aux autorités DSDEN à QUIMPER. Mais il est également souhaitable, pour avoir plus d'impact, de faire une lettre commune entre parents et délégués syndicaux des professeurs.

A 19h22, l'ordre du jour étant épuisé, Mme PARVILLERS clôt le conseil d'administration.